

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7488 SÉANCE DU 12 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef (absent)
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire
Murielle Lainé	Sage
Steve Perkins	Sage

**LA RÉSERVE DE ROCKMONT -
DIRECTIVE DE PAIEMENT**

Attendu que la Nation huronne-wendat (NHW) souhaite conclure l'Accord de Règlement de la revendication intitulée La Réserve de Rockmont (**Accord de Règlement**) avec Sa Majesté du chef du Canada;

Attendu que dans le cadre de la conclusion de l'Accord de Règlement, la NHW doit donner instruction au Canada de payer l'indemnité nette établie à la section 2.0 de l'Accord de Règlement par directive de paiement (**Directive de Paiement**).

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **Que** la Nation huronne-wendat (NHW) donne instruction au Canada de payer l'indemnité nette établie à la section 2.0 de l'Accord de Règlement conformément à la Directive de Paiement suivante :

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 mars 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7488 SÉANCE DU 12 mars 2024

**LA RÉSERVE DE ROCKMONT -
DIRECTIVE DE PAIEMENT**

AU CANADA :

Conformément aux modalités de l'Accord de Règlement La Réserve de Rockmont, la NHW, par la présente, donne instruction au Canada de payer comme suit tous les montants dus à la NHW en vertu de l'Accord de Règlement La Réserve de Rockmont :

NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE: BANQUE ROYALE DU CANADA

ADRESSE DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE: 2938 rue de la Faune, Wendake QC G0A 4V0

NOM DU DÉTENTEUR DU COMPTE : Fiducie Rockmont

NUMÉRO DE TRANSIT DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE:
00288-003

NOM DU COMPTE ENREGISTRÉ : Fiducie Rockmont.

NUMÉRO DE COMPTE ENREGISTRÉ : 100-239-3

- **D'autoriser** le Grand Chef Rémy Vincent, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de la Nation huronne-wendat, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND